

COMPTE-RENDU

Assemblée générale du mardi 16 février 2021

Date de la convocation : 8 février 2021

M. GUITTARD accueille les délégués et les remercie de leur présence. Il remercie le maire d'Ouarville pour la mise à disposition de la salle.

Délégués présents :

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : 4

MM BONNEAU, LAJUGIE, MMES AMBROSIO-TADI, MARTINS

Communauté de Communes du Cœur de Beauce : 19

MMES ALANVERT, HERON, MM DELARUE, JOSEPH, REYNAUD, DECOURTY, DUBIEF, VILTROUVE, NAOUR, GUITTARD, PERCHERON, BESNARD, MESLAND, BEASLAY, MINARD, LE CORRE, JALLU, PROUST, RACLIN.

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France : 9

MMES BOENS, BERNARDON, MM SEGARD, MORANDIERE, PROUTHEAU, BOUCHER, COUTURIER, DUCERF, BRAY

Délégués excusés :

Communauté de Communes du Cœur de Beauce : MMES LETORT, FOURET, MM HUBERT, DURAND, COUTURIER, ALLELY

Soit 32 délégués votant sur 33, 3 communautés de communes et d'agglomération représentés sur 3.

Secrétaire de séance : Madame ALANVERT

I. Approbation du compte rendu du comité syndical du 15 décembre 2020

Le compte-rendu du comité syndical du 15 décembre 2020 a été envoyé le 8 janvier 2021.

Deux remarques ont été faites :

- Madame LETORT a été oubliée dans la liste des délégués présents
- Monsieur SEGARD demande une précision sur le mode de calcul du taux de refus.

Monsieur le Président apporte la précision demandée : Le taux de refus est calculé lors d'une caractérisation. Un échantillon est prélevé dans la benne ou dans le quai de transfert.

Tous les déchets de cet échantillon vont être triés, selon 9 catégories.

Le reste des déchets représente les refus, qui sont les déchets qui n'auraient pas dû être mis dans les poubelles jaunes et sont donc refusés au centre de tri.

Le taux de refus de l'année 2020 est de 16%.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du comité syndical du 15 décembre 2020.

II. Rapport d'orientation budgétaire

Monsieur GUITTARD présente le rapport d'orientation budgétaire. Le détail du ROB sera disponible en annexe. Quelques précisions sont apportées :

- **Communication :**

Le SICTOM a prévu dans le budget 2021 de distribuer une documentation dans toutes les boîtes aux lettres des habitants afin de rappeler les consignes de tri, les horaires de sortie des bacs et d'autres informations importantes. Pour cette action il faut compter 715€ HT pour l'impression de 16 000 exemplaires et 280 € pour la création. Le président rappelle que dans le marché de collecte il est stipulé que le collecteur peut distribuer, à la demande du SICTOM, deux documentations par an : 1 fois les calendriers de collecte et 1 fois possible pour tout autre document.

- **Prévention des déchets :**

Le syndicat travaille actuellement sur une action concernant le broyage des déchets verts suite à la demande d'une commune qui doit régulièrement intervenir auprès des administrés qui brûlent leurs déchets verts.

- **Collectes :**

Tous les tonnages globaux ont fait l'objet d'une légère diminution, cela est surtout dû au départ des 11 communes à Chartres Métropole au 1^{er} février 2020.

Pour le verre, le territoire regroupe 155 bornes d'apport volontaire. Il sera envisagé de rajouter des nouvelles bornes à proximité de celles qui se remplissent trop vite pour anticiper les débordements comme le SICTOM en a en stock. Pour le budget 2022 il faudra également prévoir l'achat de nouvelles bornes avec un accès inférieur. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le syndicat propose un nouveau volume de bacs : 360 L à destination par exemple des familles nombreuses, assistantes maternelles etc.

- **SITREVA :**

Concernant les refus de tri il a été annoncé à l'assemblée générale qu'en 2020 le syndicat a payé 4 130.39€ correspondant à 171.02T de déchets refusés facturés à 62.77€ la tonne. Un élu a fait remarquer au président que le calcul n'était pas juste.

Précision.

171.02T de déchets ont été refusés pour le syndicat sur l'année 2020. Les refus de janvier et février n'ont pas été facturés, représentant 107T, pour un montant de 6 755€.

Monsieur GUITTARD précise qu'au niveau des caractérisations le SITREVA a prévu d'en réaliser une par mois pour l'année 2021 avec la présence, dans la mesure du possible, d'un agent du Sictom pour contrôler.

- **Finances du syndicat :**

Depuis le début de la tarification en TEOM, le syndicat vote un taux différent pour les communes d'Angerville et de Germignonville car elles ont des bases foncières plus élevées que le reste du territoire. Cependant, sur les bases fiscales 2020 la commune de Germignonville (environ 1334 par foyer) présente des bases fiscales en dessous de la médiane du syndicat (1356 par foyer). Sachant que cette commune fait désormais partie de la commune nouvelle d'Eole en Beauce la distinction des anciennes communes est vouée à disparaître. Il est donc temps d'harmoniser le taux de la partie fixe de la TEOMI pour cette commune avec le reste du syndicat (excepté

Angerville) car il n'y a plus lieu que le taux soit inférieur pour cette commune. Pour le vote des tarifs 2021, il sera proposé deux taux, un pour tout le syndicat, et un pour la commune d'Angerville.

Concernant les exonérations, des modifications sont à prévoir sur les critères d'acceptation. Actuellement aucune délibération ne fixe de critères précis, les demandes étant étudiées au cas par cas. Ayant de nombreuses demandes supplémentaires chaque année, il est temps pour le syndicat de fixer des critères. Pour rappel la TEOM n'est pas liée au service rendu mais est applicable à tous les emplacements soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Monsieur GUITTARD insiste également sur le fait que certaines exonérations sont acceptées par le comité syndical, mais refusées par la suite par les services fiscaux sans même en informer le syndicat. C'est le cas par exemple pour des maisons inhabitées. Il sera donc proposé au prochain comité syndical de prendre une délibération pour fixer les critères d'exonération de la TEOM. En plus des critères fixés par la loi, le syndicat proposera l'exonération des entreprises ayant un prestataire privé pour l'enlèvement de leurs déchets.

- **Autres dépenses :**

Le président informe le bureau que des devis ont été demandés pour le remplacement d'un poste informatique et d'une imprimante (le tout pour environ 4000€ HT). Le bureau a proposé que les deux postes informatiques du syndicat soient changés en même temps. Un devis sera donc redemandé pour le changement des deux postes.

Après présentation du rapport d'orientation budgétaire, il est soumis au vote. Les délégués approuvent à l'unanimité ce rapport.

III. Personnel

- **Indemnité de régisseur :**

Ce point est à supprimer car l'indemnité de régisseur s'intègre désormais dans le régime indemnitaire en cours (RIFSEEP).

- **Détachement :**

L'agent en détachement depuis le 1^{er} juin 2019 à renouveler sa demande pour 1 an à partir du 01/06/2021.

- **Tableau des effectifs :**

Le syndicat a fait la demande de suppression d'un poste au comité technique du centre de gestion.

Cat (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste	Fonction (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Postes non pourvus	
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	tps complet ou tps partiel	Depuis quelle date ?	Motifs
Service Administratif								
C	Adjoint adminis. Territorial	TC	gestion des déchets, communication, ressources humaines, comptabilité	T	F	TC	-	-
G	Adjoint adm principal ^{2,3}	TNC 16/35h	administration générale, ressources humaines, comptabilité	-	-	-	01/01/2019	tâches reportées sur un autre poste
Service technique								
A	Ingenieur terr	TC	prévention des déchets, taxes	-	-	-	01/06/2019	détachement
B	Technicien	TC	prévention des déchets, taxes	C	F	TC	-	-
C	Adjoint tech terr	TNC 1/35h	Agent d'entretien	T	F	TC	-	-

Le poste concerné est le poste d'adjoint administratif principal dont les missions ont été réparties sur le poste d'adjoint administratif territorial depuis le 1^{er} janvier 2019. Ce poste n'est donc plus occupé.

IV. Informations diverses

• **Point sur les tonnages 2020 :**

Comparaison des données					
Tonnages	2019	2019 - Roinville	2020	Différence	Diff. Corrigée
Ordures ménagères	7 328.66	7 328.66	6 936.60	-5%	
Verre	1 146.42	1 146.42	1 073.78	-6%	
Sélectif	1 962.00	1 962.00	1 832.52	-7%	
Déchèterie	13 498.25	8 515.76	7 299.42	-46%	-14%
Total	23 935.33	18 952.84	17 313.34	-28%	-9%

Madame BERNARDON rappelle que pour les tonnages des déchèteries la différence de -46% entre 2019 et 2020 s'explique en partie à cause de la perte de la déchèterie de Roinville. La différence corrigée est plus parlante car c'est la comparaison en enlevant les tonnages de la déchèterie de Roinville sur les deux années. A cause de la situation sanitaire les tonnages en déchèterie ont chuté de 14% en 2020. Cela est dû à la fermeture des déchèteries au début de l'année, et des travaux effectués dans certaines entraînant leur fermeture sur une période.

• **Caractérisations :**

Suite aux caractérisations établies par le SITREVA sur les déchets arrivant au centre de tri, le taux de refus de tri sur l'année 2020 est en moyenne de 16,53%.

Madame BERNARDON rappelle qu'il y a quelques années le taux de refus de tri était en dessous de la barre des 10%.

V. Questions diverses

Un délégué demande où sont actuellement réalisées les caractérisations ?

Le président explique que les caractérisations sont réalisées au centre de tri Natriel à Dreux, où la collecte sélective est expédiée, après avoir été stockée sur le quai de transfert d'Ouarville.

Une question a été posée sur les « sanctions » appliquées lorsque les consignes de tri n'étaient pas respectées dans certains bacs. Monsieur GUITTARD répond que lorsque le tri n'est pas conforme, un autocollant est placé sur le couvercle du bac de tri disant que celui-ci est refusé et la cause.

Si cela persiste, un courrier est envoyé à l'administré lui expliquant qu'à plusieurs reprises son bac de tri n'était pas conforme aux consignes et lui rappelant les bons gestes. Si la qualité du tri reste inchangée, le syndicat se réserve le droit de récupérer le bac de tri.

Un élu en profite pour demander s'il était possible de rappeler les consignes de tri sur les anciens bacs de tri vert et bleu car les autocollants dans le couvercle ont vieilli et ne sont plus lisibles. Il a été répondu qu'à la demande des habitants le syndicat peut fournir de nouvelles étiquettes à coller dans le couvercle ou sur le bac avec les

consignes de tri actuelles. Cependant, il n'est pas envisageable de faire une campagne pour recoller des étiquettes sur tous les anciens bacs, car ils sont voués à disparaître. Lorsqu'ils sont cassés ils sont remplacés par de nouveaux bacs au couvercle jaune, sur lesquels le guide de tri est collé.

Il a été ensuite demandé si le syndicat avait prévu de remplacer tous ces anciens bacs de tri vert et bleu par les bacs au couvercle jaune afin que les administrés s'y retrouvent plus facilement. Le président répond que ce n'est pas prévu, que ces anciens bacs sont changés au fur et à mesure par des bacs au couvercle jaune lorsqu'ils sont cassés.

Une élue demande si à la suite de la distribution annuelle des calendriers de collecte, le stock restant peut être déposé directement aux mairies plutôt qu'au SICTOM ?

Madame BERNARDON répond que les distributions sont réalisées par le prestataire et ne se font généralement pas aux horaires d'ouverture des mairies. De plus, le SICTOM doit également en garder un stock pour chacune des communes.

Enfin, le président fini par rappeler qu'une commission communication sera mise en place prochainement pour la création d'une brochure distribuée dans toutes les boîtes-aux-lettres du territoire afin que toutes les informations utiles soient regroupées.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h10.

Le président du SICTOM de la Région d'Auneau
Bruno GUITTARD,



